

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL

Relevé de conclusions – séance du 3 décembre 2015

- **Approbation du PV du CHSCT-D92 du 2 juillet 2015**

- **Bilan "Accidents du travail et maladies professionnelles"**

- **Réseau PAS (Prévention Aide Suivi) de la MGEN ; intervention du délégué départemental**

La MGEN propose un dispositif d'accueil individuel pour les personnels, adhérents ou non, ressentant le besoin d'être écoutés et soutenus, hors institution. Un(e) psychologue reçoit en entretien sur des difficultés professionnelles, liées ou non à des difficultés personnelles. En 3 ans le nombre de rendez-vous individuels a été multiplié par 4. Une campagne d'information a été mise en place (flyers, affiches...).

Des groupes de réflexion thématiques peuvent être organisés dans le cadre d'un pilotage académique. Des équipes en difficulté peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement après qu'une demande transmise via la DAFPA (pour le 2d degré) ou via l'IEN (pour le 1er degré) ait été validée par le Médecin de prévention de l'Académie.

Le bilan académique du comité de pilotage pourra être transmis lors du CHSCT-D92 du mois de juin.

Informations sur le site de l'académie à la rubrique *Personnels de l'académie > Santé > Réseau PAS*

- **Bilan de la visite au collège Anne Frank de Antony**

Après des corrections, le compte-rendu sera validé au prochain CHSCT-D92.

- **Election du secrétaire suppléant du CHSCT-D92 pour l'année scolaire 2015-2016**

Mme Martin est élue à l'unanimité secrétaire suppléante du CHSCT-D92.

QUESTIONS DIVERSES

- **Calendrier prévisionnel :**

- Séances du CHSCT-D92: le 24 mars 2016 ; le 16 juin 2016 ; novembre 2016.

- Visites d'établissement : le 10 mars 2016 dans un collège de Colombes ; le 2 juin 2016 dans une école élémentaire de Issy-les-Moulineaux.

- Groupes de travail : le 8 mars 2016 ; le 17 mars 2016.

- **Prévention des risques liés à l'amiante**

Suite au courrier de la DSDEN92 adressé aux municipalités au mois de juin afin que les synthèses DTA (Dossier Technique Amiante) soient transmises aux directeurs d'école, aucun n'a pour le moment fait remonter de difficultés à l'obtention du document.

Un état des lieux doit être réalisé dans les circonscriptions afin que des relances ciblées puissent être envoyées.

